SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL L'an deux mil vingt, le 17 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, exceptionnellement à la salle des fêtes, en raison de la crise sanitaire liée à la propagation du coronavirus COVID -19, sous la présidence de Monsieur Jean-Eudes GAUBERT, maire

<u>Étaient présents</u>: MM JULLIOT Paul-Emmanuel, GONNIER Aurélie, PATERNE Marion, GUIOUILLIER Anaïs, DELANOË Jean-Claude, DUTERTRE Hélène, DÉSILLE Kévin, BINAUD Fabrice, GAUBERT Jean-Eudes, BELLANGER Gabriel, GUILLOT Philippe

Étaient absents excusés : BELLANGER Élise, AUBIER Alexandra, GOGUET Mickaël

Pouvoir de M. Mickaël GOGUET à M. Jean-Claude DELANOË

Secrétaire de séance : Mme GUIOUILLIER Anaïs

Nombre de conseillers			
En exercice	→	14	
Présents	→	11	
Votants	→	12	
quorum	→	8	

Propriété 12, route de la Boissière : droit de préemption

DCM 2020-12-01

Lors de la réunion du 10 septembre 2020, le conseil municipal était informé de la mise en vente de la maison située au 12 rue de la Boissière. Par délibération du 11 décembre 2009, cette parcelle, en raison de sa proximité avec la salle des fêtes est incluse dans le périmètre du droit de préemption. Conformément à la Déclaration d'Intention d'Aliéner établie par Me AUBIN, notaire à Craon, le prix de vente est fixé à 35 000 € net vendeur.

Le conseil municipal est invité à se positionner pour exercer ou renoncer à ce droit de préemption.

Après délibération,

le conseil municipal par 11 voix POUR et 1 abstention

- **RENONCE à exercer son droit de préemption** sur le bien situé au 12, rue de la Boissière à BOUCHAMPS LES CRAON, cadastré AB n°54.

MAY'RAID BOULE: demande d'aide financière

DCM 2020-12-02

L'association MAY'RAID BOULE à caractère humanitaire, composée de 3 étudiants, Samuel MEIGNAN de Craon, de Lucas PLANCHAIS de St Aignan sur Roë et de Hermann Bréhin de Bouchamps Les Craon ont l'intention de participer à l'édition 2021 de l'Europ Raid.

Les équipages participant à l'Europ Raid doivent effectuer un tour d'Europe culturel et solidaire de 10 000 kms à travers 20 pays et ce en 22 jours à bord d'une peugeot 205.

Tout en découvrant le patrimoine, la culture, l'histoire et la population de chaque pays traversé, l'objectif de ces 3 jeunes mayennais sera d'acheminer 70 kg de matériel scolaire vers une école défavorisée d'Europe de l'Est.

La participation à ce projet représente un coût prévisionnel de 4 900 €. Les membres de l'association « May'Raid Boule ont sollicité une aide financière auprès de la commune pour mener à bien ce projet.

Le conseil municipal

- décide de verser une aide financière de 100 € à l'association May'Raid Boule
- souhaite une présentation du projet avant leur départ, auprès des élèves du RPI Bouchamps Chérancé, ainsi qu'un exposé de leur expérience à leur retour.

Bibliothèque - logement : décision pour mise en vente ou location du bâtiment

Le Maire invite le conseil municipal à se positionner sur la mise en location du logement ou la vente du bâtiment.

Le Maire expose :

Le logement de la bibliothèque, vacant depuis décembre 2019, nécessite des travaux de rénovation si le conseil municipal opte pour la location. Il sera nécessaire

- d'effectuer la réfection complète des peintures intérieures pour un montant approximatif selon devis de décembre 2019 de 20 000 €
- de prendre en considération l'état de vétusté de la chaudière, de la salle de bains
- d'évaluer l'amortissement des travaux à 7 ans de loyers (base de 30 000 € de travaux et loyer actuel de 340 €)

En cas de mise en vente du bâtiment, il faudra prendre en considération

- la perte de loyers pour un montant annuel de 4 o8o €

Considérant que la commune de BOUCHAMPS LES CRAON dispose d'un nombre important de bâtiments publics par rapport à sa strate de population,

le conseil municipal

- s'oriente vers une mise en vente de l'immeuble situé 1, rue Flandres Dunkerque.
- demande à la commission « bâtiments » d'organiser une réunion avec les bénévoles de la bibliothèque pour choisir un nouveau lieu pour la bibliothèque.

Repas annuel des aînés 2020 : distribution d'un colis festif

Considérant qu'en raison des mesures sanitaires en vigueur, liées à la circulation de la COVID-19, le repas annuel des aînés n'a pas pu se dérouler.

Le conseil municipal décide de remettre un colis festif aux personnes de plus de 70 ans.